

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 23/07/18  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 13/09/18  
Affichage le : 02/10/18  
Transmission préfecture le : 02/10/18  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20180921-lmc1104466-DE-1-1  
Du : 02/10/18  
Délibération exécutoire le : 02/10/18

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 21 septembre 2018

**POLITIQUE B02 PERSONNES ÂGÉES  
REMISE GRACIEUSE D'UNE DETTE D'ALLOCATION  
PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE EN ÉTABLISSEMENT**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME MARIE-HÉLÈNE AUBERT ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général du 27 octobre 2002 relative à la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie,

Vu les délibérations du Conseil Général du 12 juillet 2007 et du 18 décembre 2008 relatives à la mise en œuvre de la Prestation de Compensation du Handicap,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission Permanente,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accepter à titre exceptionnel la remise gracieuse de dette contractée envers le Département des Yvelines pour la personne dont les références du titre figurent en annexe de la présente délibération, à diffusion restreinte.

Charge M. le Président du Conseil Départemental de la notification de ces dispositions à la personne concernée.

Dit que cette dépense s'élevant à 469,20 € sera imputée au chapitre 67 article 6747 du budget départemental 2018.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

### REMISE GRACIEUSE D'UNE DETTE D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE EN ÉTABLISSEMENT

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (31) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (10) : Jean-Noël Amadei, Sonia Brau, Bertrand Coquard, Pierre Fond, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Karl Olive, Pauline Winocour-Lefevre.